



**PROCES VERBAL
N° 26/CNCMP/2020
DU 15/05**

Le vendredi 15 mai 2020 à 14 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION PLURI DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS ANCRÉE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

1°/- **Examen** du projet de marché par entente directe avec Siemens pour la fourniture de 09 radios numériques sur financement IDA, dans le cadre du Covid-19. **Réf.: lettre n°164 du 08/05/2020 de la CDPM/MS. reçue le 11/05/2020.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour approfondissement.

2°/- **Examen** du projet de marché par entente directe, relatif à la location de 80 véhicules 4x4, au profit du Ministère de la Santé, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. **Réf.: lettre n°168 du 12/05/2020 de la CPDPM/MS. reçue le 13/05/2020.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé par entente directe avec TOP Tours pour un montant de 19 740 000 MRU HT avec un délai de 105 jours à compter de la date de notification, sous réserve de prendre en considération les observations suivantes:

- annexer la liste des véhicules ainsi que leurs n° d'immatriculation
- insérer dans le corps du marché les dispositions de l'article 33 objet de la loi 2010- 044 portant code des Marchés Publics.

3°/- **Examen** d'une demande d'approbation du projet de marché par entente directe relatif à l'acquisition de 20 000 Kits de prélèvement au profit de l'INRSP, dans le cadre de la lutte de la pandémie du Covid-19. Réf.: lettre n°173 du 13/05/2020 de la CPDM/MS.reçue le 14/05/2020.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit marché passé par entente directe avec SEL ,pour un montant de:5 980 000 MRU HT, avec un délai de 14 jours, à compter de la date de notification, sous réserve d'insérer dans le corps du marché les dispositions de l'article 33 objet de la loi 2010- 044 portant code des Marchés Publics.

**LE PRÉSIDENT
THIAM ZAKARIA**



Les Membres du Comité Permanent :

- Mohamedou Cherif Balle
- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Jemal Mahfoudh
- Maalouma Limam Dahi
- Mohamed Saber

Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul